



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 15 JUIN 2020

Affiché le 22 JUIN 2020

L'an deux mille vingt et le quinze juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au gymnase Emilie FER, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard MION, Maire, en présence des Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

PRESENTS M. MION - M. CIRIO – M. BORIOSI – Mme MARINO – M. BERTAUX – Mme MUIA – M. LEMESSIER – Mme BRISON – M. RODRIGUEZ – M. FORESTIER – Mme PROPETTO – M. BERNARD – M. CASTET – M. MORVAN – M. DORDONNAT – Mme ROLLAND – Mme BILLOIS – Mme POULAIN – Mme TOURIAN – Mme MOURTY – M. VAN DEN BULCKE – Mme VERONESE-NARDI – M. THEVENIAUD – Mme MAIMON – M. LEGRAND – Mme DEHAENE – M. VERGES

POUVOIRS: Mme CUBIZOLLES pouvoir à Mme MARINO – Mme TEISSEIRE pouvoir à M. CIRIO

SECRETAIRE DE SEANCE : M. THEVENIAUD

Le quorum étant atteint l'Assemblée a pu valablement siéger.

DECISIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE :

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
15.06.2020.01	<p>Rapport récapitulatif des actes établis au titre des délégations du Conseil Municipal au Maire</p> <p>Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none">• PREND ACTE de la présentation du rapport récapitulatif des actes établis depuis le 4 décembre 2019 au titre des délégations du Conseil municipal au maire (article L2122-22 du C.G.C.T).
15.06.2020.02	<p>Renouvellement du Conseil Municipal – Commissions municipales thématiques permanentes – Composition – Election des membres</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE :</p> <p>1°) DECIDE la création des commissions municipales thématiques permanentes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Urbanisme et cadre de vie- Finances et évaluation des politiques publiques- Travaux et qualité de la vie- Sports- Famille, jeunesse et vie scolaire

- Culture, patrimoine et animation de la vie locale
- Temps long

2°) DECIDE que chacune des commissions comprendra dix membres, comprenant le maire qui est membre et président de droit.

3°) DECIDE qu'il ne sera pas procédé au scrutin secret pour les nominations des membres.

4°) PROCEDE à l'élection des membres des commissions, dans le respect de la représentation proportionnelle, comme suit :

COMMISSION MUNICIPALE URBANISME ET CADRE DE VIE

Liste La Colle Ensemble : M. CIRIO - Mme MARINO - M. BERTAUX - Mme MUIA – M. LEMESSIER - M. RODRIGUEZ - M. MORVAN

Liste Renouveau pour La Colle 2020 : Mme MAIMON

Liste Rassemblement Collois : M. VERGES

COMMISSION MUNICIPALE DES FINANCES ET DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Liste La Colle Ensemble : M. CIRIO - M. BORIOSI - Mme CUBIZOLLES - Mme MARINO - Mme BRISON - M. RODRIGUEZ - Mme MOURTY

Liste Renouveau pour La Colle 2020 : Mme DEHAENE

Liste Rassemblement Collois : M. VERGES

COMMISSION MUNICIPALE DES TRAVAUX ET QUALITE DE VIE

Liste La Colle Ensemble : M. CIRIO - M. BERTAUX - M. LEMESSIER - M. RODRIGUEZ – M. DORDONNAT - Mme POULAIN - M. THEVENIAUD

Liste Renouveau pour La Colle 2020 : M. LEGRAND

Liste Rassemblement Collois : M. VERGES

COMMISSION MUNICIPALE FAMILLE, JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE

Liste La Colle Ensemble : Mme CUBIZOLLES - Mme MUIA - Mme ROLLAND - Mme POULAIN BILLOIS - Mme MOURTY - Mme VERONESE NARDI

Liste Renouveau pour La Colle 2020 : Mme DEHAENE

Liste Rassemblement Collois : M. VERGES

COMMISSION MUNICIPALE DES SPORTS

Liste La Colle Ensemble : M. BERTAUX - M. LEMESSIER - Mme BRISON - M. RODRIGUEZ – Mme TOURIAN - M. MORVAN - M. THEVENIAUD

Liste Renouveau pour La Colle 2020 : M. LEGRAND

Liste Rassemblement Collois : M. VERGES

COMMISSION MUNICIPALE CULTURE, PATRIMOINE ET ANIMATION DE LA VIE LOCALE

Liste La Colle Ensemble : M. BORIOSI - M. BERTAUX - M. FORESTIER - M. BERNARD – Mme MOURTY - M. VAN DEN BULCKE - Mme TEISSEIRE

Liste Renouveau pour La Colle 2020 : M. LEGRAND

Liste Rassemblement Collois : M. VERGES

COMMISSION MUNICIPALE TEMPS LONG

Liste La Colle Ensemble : M. CIRIO - M. BORIOSI - M. CASTET - M. DORDONNAT - Mme POULAIN Mme TOURIAN - Mme MOURTY

Liste Renouveau pour La Colle 2020 : Mme MAIMON

Liste Rassemblement Collois : M. VERGES

Création de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote déclare élus :

Titulaires	Suppléants
M. CIRIO	Mme CUBIZOLLES
M. BORIOSI	Mme MUIA
Mme MARINO	M. LEMESSIER
M. BERNARD	M. DORDONNAT
Mme MAIMON	M. VERGES

Ils siègeront à la commission d'Appel d'Offres (CAO)

15.06.2020.03

C.C.A.S – Fixation du nombre de membres du conseil d'administration et élection des membres représentants de la ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE :

15.06.20.04

1°) DECIDE de fixer à huit le nombre d'administrateurs élus du C.C.A.S et à huit le nombre d'administrateurs nommés par le maire.

2°) DECIDE qu'il ne sera pas procédé au vote à bulletin secret.

2°) PROCÉDE à l'élection des membres des commissions dans le respect de la représentation proportionnelle.

Ont été élus :

	Représentants élus du conseil municipal	Liste
1	Mme BRISON	La Colle Ensemble
2	Mme MUIA	La Colle Ensemble
3	Mme BILLOIS	La Colle Ensemble
4	Mme PROPETTO	La Colle Ensemble
5	M. RODRIGUEZ	La Colle Ensemble
6	M. BERTAUX	La Colle Ensemble
7	Mme DEHAENE	Renouveau pour la Colle
8	M. VERGES	Rassemblement Collois

Désignation des représentants de la ville au Comité de Direction de l'EPIC – OTC

A l'issue des opérations de vote sont élus à L'UNANIMITE pour représenter la ville au sein du Comité de direction de l'EPIC-OTC de La Colle-sur-Loup :

15.06.20.05

- 1) M. MION
- 2) M. BERTAUX
- 3) M. BORIOSI
- 4) Mme MUIA
- 5) Mme TEISSEIRE
- 6) M. VAN DEN BULCKE
- 7) M. FORESTIER
- 8) Mme MOURTY
- 9) M. MORVAN

Désignation des délégués au Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz (SDEG)

A l'issue des opérations de vote sont élus à L'UNANIMITE pour siéger en qualité de représentants de la commune au sein du syndicat de l'électricité et du gaz (SDEG)

15.06.20.06

- Titulaire : M. CIRIO
- Suppléant : M. BERTAUX

Désignation des membres au conseil d'administration du Collège KLEIN

Le Conseil municipal après avoir décidé de ne pas recourir à la désignation des délégués à bulletin secret, procède aux opérations de vote.

A l'issue des opérations de vote sont élus à L'UNANIMITE pour siéger en qualité de représentants de la commune au sein du conseil d'administration du collège Yves Klein :

15.06.20.07

- M. MION
- Mme CUBIZOLLES

15.06.2020.08	<p>Désignation des délégués auprès du syndicat mixte d'ingénierie pour les collectivités et territoires innovants des alpes et de la méditerranée (SICTIAM)</p> <p>A l'issue des opérations de vote sont élus à L'UNANIMITE pour siéger en qualité de délégués de la commune auprès du Syndicat mixte d'ingénierie pour les collectivités et territoires innovants des alpes et de la méditerranée (SICTIAM) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Titulaire : M. CIRIO • Suppléant : M. BERTAUX 												
15.06.2020.09	<p>Désignation d'un délégué à la Défense</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE</p> <ul style="list-style-type: none"> • DESIGNE M. Philippe LEMESSIER comme Conseiller Municipal en charge des questions de Défense. 												
15.06.2020.10	<p>Désignation des représentants de la ville au Comité de Jumelage</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE</p> <ul style="list-style-type: none"> • DESIGNE M. MION, maire de la commune et membre de droit, M. BERTAUX, M. RODRIGUEZ, M. VAN DEN BULCKE, en qualité de représentants de la ville au sein de l'association « Comité de Jumelage de La Colle-sur-Loup et de Zuzenhausen ». 												
15.06.2020.11	<p>Taux d'imposition des taxes communales</p> <p>Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité et procédé au vote,</p> <table border="0" style="margin-left: 40px;"> <tr> <td>- Ont pris part au vote</td> <td>:</td> <td>29 (dont 2 par pouvoir)</td> </tr> <tr> <td>- Ont voté pour</td> <td>:</td> <td>28</td> </tr> <tr> <td>- Ont voté contre</td> <td>:</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>- Se sont abstenus</td> <td>:</td> <td>1 (M. VERGES)</td> </tr> </table> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE le maintien des taux d'imposition 2020 par rapport à 2019 et DECIDE de les reconduire à l'identique, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB) 2020 – 19.39% ➤ Taxe Foncière sur les propriétés non-bâties (TFNB) 2020 - 23,32 % 	- Ont pris part au vote	:	29 (dont 2 par pouvoir)	- Ont voté pour	:	28	- Ont voté contre	:	0	- Se sont abstenus	:	1 (M. VERGES)
- Ont pris part au vote	:	29 (dont 2 par pouvoir)											
- Ont voté pour	:	28											
- Ont voté contre	:	0											
- Se sont abstenus	:	1 (M. VERGES)											
15.06.2020.12	<p>Programme de réhabilitation du complexe sportif de la commune (piscine et stade)</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE le programme de réhabilitation du complexe sportif de la commune (piscine et stade) de La Colle-sur-Loup. • AUTORISE Monsieur le Maire à négocier avec les candidats les conditions d'application et d'adaptation du programme. • DIT que les crédits nécessaires à la réalisation du programme seront inscrits dans les documents budgétaires. • AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les procédures liées à l'exécution de l'opération. 												
15.06.2020.13	<p>Composition du jury pour la réhabilitation du complexe sportif communal</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE</p> <ul style="list-style-type: none"> • VALIDE la composition du jury pour la réhabilitation du complexe sportif ; 												

	<p style="text-align: center;">A savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offre ➤ 3 représentants de la maîtrise d'œuvre ➤ Experts de la collectivité <ul style="list-style-type: none"> • AUTORISE Monsieur le Maire à Présider le jury ; • AUTORISE Monsieur le Maire à nommer par décision les membres du jury autres que ceux qui sont des membres élus de la Commission d'Appel d'Offres. 												
<p>15.06.2020.14</p>	<p>Accueils des enfants en ACM – ETE 2020 COVID-19</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE ces règles d'admissions exceptionnelles des Accueils Collectifs de Mineurs pour les mois de juillet et août 2020 telles qu'elles figurent dans la délibération 												
<p>15.06.2020.15</p>	<p>Indemnités des élus</p> <p>Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité et procédé au vote,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ont pris part au vote : 29 (dont 2 par pouvoir) - Ont voté pour : 25 - Ont voté contre : 3 (Mme MAIMON-M.LEGRAND-Mme DEHAENE) - Se sont abstenus : 1 (M. VERGES) <ul style="list-style-type: none"> • FIXE la nouvelle enveloppe budgétaire affectée à l'indemnisation des élus de la commune, comme suit, à compter du 1er juin 2020 : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">Nouvelle attribution des indemnités des élus à compter du 1^{er} juin 2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="width: 80%;">Le Maire :</td> <td>55% de l'indice brut terminal de la fonction publique + 25% au titre de ville touristique</td> </tr> <tr> <td>1^{er} Adjoint Délégué :</td> <td>22% de l'indice brut terminal de la fonction publique + 25% au titre de ville touristique</td> </tr> <tr> <td>7 Adjointes délégués :</td> <td>17% de l'indice brut terminal de la fonction publique + 25% au titre de ville touristique</td> </tr> <tr> <td>3 Conseillers Municipaux délégués :</td> <td>9% de l'indice brut terminal de la fonction publique</td> </tr> <tr> <td>1 Conseiller Municipal subdélégué :</td> <td>8% de l'indice brut terminal de la fonction publique</td> </tr> </tbody> </table>	Nouvelle attribution des indemnités des élus à compter du 1^{er} juin 2020		Le Maire :	55% de l'indice brut terminal de la fonction publique + 25% au titre de ville touristique	1 ^{er} Adjoint Délégué :	22% de l'indice brut terminal de la fonction publique + 25% au titre de ville touristique	7 Adjointes délégués :	17% de l'indice brut terminal de la fonction publique + 25% au titre de ville touristique	3 Conseillers Municipaux délégués :	9% de l'indice brut terminal de la fonction publique	1 Conseiller Municipal subdélégué :	8% de l'indice brut terminal de la fonction publique
Nouvelle attribution des indemnités des élus à compter du 1^{er} juin 2020													
Le Maire :	55% de l'indice brut terminal de la fonction publique + 25% au titre de ville touristique												
1 ^{er} Adjoint Délégué :	22% de l'indice brut terminal de la fonction publique + 25% au titre de ville touristique												
7 Adjointes délégués :	17% de l'indice brut terminal de la fonction publique + 25% au titre de ville touristique												
3 Conseillers Municipaux délégués :	9% de l'indice brut terminal de la fonction publique												
1 Conseiller Municipal subdélégué :	8% de l'indice brut terminal de la fonction publique												

La séance du Conseil Municipal est levée à 19h15.

FAIT A LA COLLE-SUR-LOUP, LE 15 JUIN 2020.



Le Secrétaire de séance,
M. Fabien THEVENIAUD.